

## Conseil de l'INSPE – Académie de Montpellier

Mardi 6 décembre 2022

La séance est ouverte à 17h10 sous la présidence de Madame Nadette Fauvin.

### Présents

---

Participaient à la réunion les membres suivants :

**Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés.**

Monsieur Sylvain Wagnon représenté par Monsieur Hugues François ; Monsieur Philippe Münch représenté par Monsieur Pascal Nogues ;

**Collège C : Autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur.**

Madame Isabelle Aliaga représentée par Monsieur Pascal Nogues ; Monsieur Hugues François

**Collège E : Représentants des autres personnels**

Madame Éliette Blatché ;

**Personnalités désignées par le Recteur.**

Madame Beatrice Cheutin ; Madame Nadette Fauvin ; Monsieur Christophe Mauny ; Madame Magali Mariani; Madame Agnès Vrinat;

**Personnalités extérieures désignées par le conseil d'école de l'INSPE de l'académie de Montpellier.**

Madame Élisabeth Bautier représentée par Madame Nadette Fauvin ; Madame Christine Vergnolle-Mainar représentée par Monsieur Hugues François;

**Personnalités désignées par les établissements partenaires.**

Madame Agnès Fichard-Carroll ; Monsieur Jean-Patrick Respaut ; Madame Anne Fraïsse ; Monsieur Pascal Nogues, Monsieur Benoît Roig représenté par Madame Anne Fraïsse

**Invités présents à la séance.**

Madame Valérie Bouchet représentée par A. Sanchez Contreras ; Madame Sandra Bringay représentée par Madame Pascale Leclercq ; Madame Angèle Chopard ; Monsieur Éric Favard ; Monsieur Frédéric Fulgence représenté par Madame Nadine Lefèvre ; Monsieur Christophe lung ; Madame Valérie Munier ; Madame Marie-Christine Munoz-Levi ; Monsieur Sylvain Olivier ; Madame Agnès Perrin-Doucey ; Monsieur Franck Salaün

**Secrétaire de séance**

Madame Marguerite Taule

## Compte-rendu

*L'ensemble des termes relatifs aux fonctions citées dans ce compte-rendu s'entendent aux genres féminin et masculin.*

*Ce compte rendu ne reprend pas le contenu du diaporama mis en annexe de ce présent PV et présenté par le directeur de l'INSPE – Académie de Montpellier lors du conseil de l'INSPE et complété en séance par des remarques des membres du conseil.*

Monsieur Hugues François est désigné secrétaire de séance.

### 1. Validation des procès-verbaux des conseil de l'INSPE du 6 octobre 2022

#### **Vote sur le point 1 : Validation du procès-verbal du conseil de l'INSPE du 6 décembre 2022**

- Refus de prendre part au vote : 0
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 15

### 2. Avis sur le budget projet (volet rectoral)

Monsieur Christophe lung présente le budget projet volet rectorat, (le volet universitaire a été validé au conseil de juin 2022), qui correspond à tous les moyens apportés par le rectorat pour la formation des enseignants pour l'année 2021 -2022 : (Diapositives 7, 8, 9) :

- Les indemnités des tuteurs,
- La gratification des étudiants qui font un stage SIPA,
- Les heures réalisées par les CMF du 1<sup>er</sup> degré et les PFA,
- Les décharges des fonctionnaires stagiaires,
- La compensation des droits d'inscription
- Les frais de déplacement des fonctionnaires stagiaires et des PFA

Le total dépend énormément du nombre de fonctionnaires stagiaires. Les principales évolutions sont liées à l'apparition des gratifications des stagiaires SIPA (M2) et l'augmentation des moyens de PFA apportés suite à l'augmentation (de 55% dans le 2<sup>nd</sup> degré) du nombre d'étudiants en M2 lauréats et non lauréats. Dans le 1<sup>er</sup> degré, le nombre d'étudiants évolue que de quelques unités. C'est la raison pour laquelle les moyens ont été augmentés significativement pour le 2<sup>nd</sup> degré et pas pour le 1<sup>er</sup> degré.

#### **Vote sur le point 2 : Avis sur le budget projet (volet rectorat)**

- Refus de prendre part au vote : 0
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 16

### 3. Avis sur le BPI de l'INSPE 2023

Monsieur Christophe lung rappelle que l'année 2022 constitue une année de transition en ce qui concerne le financement de l'INSPE. Jusqu'en 2022 le budget de l'INSPE était abondé par une partie des droits d'inscription des fonctionnaires stagiaires (243€ par FSTG). Le ministère a informé les universités en juin 2022 qu'à partir de 2022 il donnerait 1600 € par fonctionnaires stagiaires mi-temps. Le nouveau modèle économique de l'INSPE proposé consiste à ce que le budget de l'INSPE soit abondé par la dotation ministérielle liée à la formation des fonctionnaires stagiaires mi-temps soit 92 254 €. La différence étant répartie en fonction du nombre de fonctionnaires stagiaires formés d'une part à l'Université de Montpellier (pour 325 étudiants, soit 422 500€) et d'autre part à l'UPVD (pour 26 étudiants soit 33 800€). (Diapositives de 12 à 15)

Pour remplir ces missions en 2023 le BPI de l'INSPE de 2023 apporte exactement le même soutien qu'en 2022 qui est de 92 254 € hors ressources propres.

#### **Vote sur le point 3 : Avis sur le BPI de l'INSPE 2023**

- Refus de prendre part au vote : 0
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 16

#### **4. Avis sur les capacités d'accueil et les attendus d'entrée en M1 MEEF**

Monsieur Christophe lung rappelle l'opération de mise en place de la plateforme nationale de candidatures en M1 MEEF. Les informations de la nouvelle plateforme ont été données très tardivement par le ministère aux présidents d'universités, le 9 novembre 2022

Le conseil de l'INSPE doit donner son avis sur les capacités d'accueil en master MEEF, capacités qui ont déjà été validées par les conseils des composantes concernées.

Les capacités d'accueil concernant le master MEEF présentent peu d'évolution :

- Baisse des capacités d'accueil pour le 1<sup>er</sup> degré de 703 à 666, et pour le parcours MEEF EPS de 75 à 50.
- Augmentation des capacités en histoire et géographie à l'université Paul Valéry de Montpellier de 30 à 35.

#### ***Discussion sur les capacités d'accueil du 1er degré***

- Madame Agnès Perrin Doucey explique que la diminution des capacités d'accueil du MEEF 1<sup>er</sup> degré fait suite d'une part à une augmentation en 2021 qui n'avait pas intégré le fait de l'augmentation des besoins de formation suite à la réforme. De plus, Mme Perrin-Doucey indique cette capacité d'accueil de 702 n'avait pas été atteinte faute de candidatures confirmées.
- Madame Nadette Fauvin entend bien qu'il s'agit d'une adaptation des capacités d'accueil à la réalité de l'accueil des étudiants. Il semble que même en ajustant ces capacités d'accueil cela donne une marge de 50 étudiants que l'on peut accueillir en plus. Dans ce contexte où l'on manque de professeurs cet ajustement des capacités permet d'accueillir encore une cinquantaine d'étudiants supplémentaires par rapport à cette année.
- Madame Agnès Perrin-Doucey confirme qu'il reste de la marge sur Carcassonne, Mende, et Perpignan.
- Monsieur Mauny s'accorde avec l'analyse de Madame Agnès Perrin-Doucey. Les volumétries sont supérieures malgré l'ajustement. C'est plus un ajustement qu'une diminution puisqu'on adapte la capacité à la réalité de l'accueil des étudiants, au regard du nombre d'étudiants inscrits cette année on est sur une proposition ambitieuse et intéressante. C'est un ajustement. Ce n'est pas négatif même si c'est une diminution.

18h Départ de Madame Anne Fraïsse

#### ***Discussion concernant les capacités d'accueil du parcours MEEF EPS***

- La doyenne de l'UFR STAPS, Madame Angèle Chopard, commente les ajustements des capacités d'accueil dans sa filière. La nouvelle capacité d'accueil proposée a été réévaluée à la lumière des évolutions du concours, du nombre de postes affectés au concours, ainsi que des forces vives pour l'encadrement. Le souhait est de passer de 3 groupes (75 étudiants) à 2 groupes (50 étudiants), afin de viser une plus grande efficacité et une meilleure réussite. Au niveau national, on observe un désengagement des étudiants sur la Licence (éducation et motricité) et une forte diminution des

effectifs. De plus, la préparation des écrits et des oraux nécessite des forces vives qu'il est de plus en plus difficile de trouver. Les collègues de STAPS se désengagent, pour certains.

- Madame Agnès Perrin-Doucey ajoute que la mise en stage, pour ces étudiants, est d'une grande complexité (insuffisance des enseignants d'EPS à la Faculté d'Education, qui gèrent la partie stage notamment). Le renfort humain demandé en 21-22 est arrivé très tardivement.
- La VP du CFVU de l'UM, Madame Agnès Fichard- Carroll, confirme les propos de ses deux collègues. La qualité de l'accompagnement souhaitée est le gage d'une meilleure réussite des étudiants. Il faut donc redimensionner les capacités d'accueil.
- Monsieur Christophe lung souscrit à tout ce qui a été dit et soutient cette proposition de baisse de capacité d'accueil qui permettra sûrement d'augmenter le nombre de lauréats au concours. Monsieur Christophe lung rajoute que le nombre de postes au concours est constant depuis plusieurs années de l'ordre de 600 à 700 postes, alors que le nombre de candidats est passé de 1000 à 4000. Les taux de réussite sont passés de 50% à 15%. Le CAPEPS est maintenant le concours de professeur le plus sélectif. Le taux de réussite est très faible et baisse d'année en année au niveau national et Montpellier suit cette courbe.
- Madame Nadette Fauvin demande si cette diminution des effectifs de licence « Education et Motricité » au niveau national est observée aussi à Montpellier.
- Madame Angèle Chopard répond que l'on observe une diminution d'une soixantaine d'étudiants environ sur Montpellier.
- Madame Agnès Perrin-Doucey rajoute que c'est un ajustement au même titre que le master MEEF 1<sup>er</sup> degré, mais à l'envers, c'est-à-dire que l'on a trop de candidats et le taux de réussite est trop faible. On leurre les étudiants de les préparer à un concours qu'ils n'ont pas de chance de réussir.
- Madame Nadette Fauvin dit s'exprimer en sa qualité de Présidente du conseil et d'Inspectrice générale, dans un souci de collégialité. Il s'agit d'un point de vue institutionnel. Elle s'étonne de ce choix d'ajustement de capacités d'accueil: le contexte national (crise de recrutement des enseignants) ; dans des groupes de travail nationaux, il est répété qu'il y a un enjeu de santé nationale sur le sport et sur la qualité de la formation professionnelle visant à développer les métiers du sport, pour répondre à ce défi. Il y a une expérimentation d'ajout de 2h de sport au collège, par semaine. Madame Nadette Fauvin imagine qu'il n'est pas exclu qu'il y ait une augmentation du nombre de postes ouverts au concours, pour répondre à ce besoin.
- Monsieur Christophe Mauny répond qu'il constate une réelle diminution des capacités d'accueil (et non un simple ajustement), dans ce qui est annoncé : il trouve que ce n'est pas un bon message adressé, en un temps où le sport devient une priorité nationale. De plus, il souligne l'excellente réputation de la formation STAPS de l'UM, au plan national. Il lui semble important de remettre du lien/liant entre le rectorat et les forces de formation en STAPS (partenariat soudé). Il demande à ce que les capacités d'accueil de STAPS soient maintenues.
- Monsieur Éric Favard entend bien la réputation de Montpellier, mais en même temps on a 15% de réussite au CAPEPS. Un master MEEF n'est pas une préparation au CAPEPS. Le temps de préparation de professionnalisation n'est pas le temps d'une préparation au concours, c'est un temps plus long qui nécessite une approche, un encadrement individuel important, et au-delà d'un certain effectif cela devient compliqué. On laisse beaucoup d'étudiants sur le côté. C'est une piste de proposer des parcours de diversification vers un certain nombre de métiers. En tant que responsable du bureau des stages, Monsieur Éric Favard témoigne qu'il y a une forme d'épuisement non seulement des formateurs mais aussi des corps d'inspection qui ont du mal à trouver autant de lieux de stage à proximité des lieux de formation dans un contexte où les tuteurs sont mal rémunérés. Cette discussion met à jour qu'il faut entendre la souffrance des équipes et qu'il faut trouver des solutions.
- Madame Magali Mariani confirme que la mise en stage a été compliquée. Les collègues d'EPS souhaitent une collaboration étroite avec l'INSPE et ses composantes. Une réunion va être organisée prochainement pour mettre à plat tous les sujets et des propositions communes de travail vont être proposées.

- Monsieur Christophe Mauny pense que 15% de réussite n'est pas une entrée majeure, c'est un indice, mais pas l'objet sur lequel on fonde une décision. Il faut mettre à plat certaines choses et voir comment qualitativement on peut accompagner cette formation. On a une formation qui attire un nombre d'étudiants important et on prend la décision inverse avec un message négatif. On baisse les capacités d'accueil bien qu'il y ait des étudiants intéressés.
- Madame Valérie Munier souligne que ce n'est pas une fermeture mais une réduction de la capacité d'accueil. On veut former de bons enseignants, avec une formation et un accompagnement de qualité. Il ne faut pas sous-estimer l'épuisement des équipes. Il faut à minima des moyens humains supplémentaires apportés si cette formation reste avec cette capacité d'accueil sans les retirer à d'autres parcours.
- Madame Nadette Fauvin entend la souffrance de part et d'autre. La perspective serait que toutes les équipes se mettent autour de la table pour résoudre ce problème. Cette formation qui est attractive doit-elle fermer des possibilités ? Pourquoi ne pas retourner le raisonnement autrement et se dire comment lever tous les freins ? des moyens supplémentaires, de la souplesse.... Madame Nadette Fauvin a le sentiment que suite aux circonstances particulières de cette année, notamment en STAPS, les équipes n'ont pas eu les moyens d'approfondir vraiment cette décision de manière à ce qu'elle soit partagée
- Monsieur Hugues François rappelle que l'on s'appuie largement sur les ressources des collègues travaillant en établissement, collèges et lycées et rappelle le manque de rémunération des tuteurs. Il rajoute que l'on ne peut pas construire un parcours de formation qui repose largement sur un engagement bénévole. La bonne volonté de tous les acteurs a ses limites.
- Madame Magali Mariani revient sur les moyens PFA et rappelle qu'en 2021/22, le rectorat a renforcé les moyens PFA en EPS. Des IMP (Indemnité pour missions particulières) ont été transformés en heures postes. Le rectorat a fait un effort sur ce parcours.
- Madame Angèle Chopard souligne que l'on parle de qualité de vie au travail et s'émeut de la pression qui pèse sur les personnels. Selon elle, la diversification en Licence peut être une solution pour faire face au taux d'échec si important. Depuis, 5 filières en STAPS se sont constituées. L'insertion en STAPS est de 85% à l'issue d'une Licence et 96% avec un Master. Cependant, le taux de rémunération n'est pas à la mesure de cette belle insertion. Elle s'émeut des conséquences potentielles de la demande appuyée formulée par le rectorat de ne pas baisser les capacités, au niveau humain. Elle fait entendre son découragement sur la question. Madame Agnès Perrin-Doucey confirme et ajoute la nécessité de postes de BIATS également. La gestion du parcours STAPS pour le bureau des stages est très chronophage, au regard des autres. Monsieur Éric Favard évoque l'état chronique de limite du supportable pour divers personnels.
- La VP du CFVU de l'UM, Madame Agnès Fichard-Carroll souligne que cette baisse peut n'être que conjoncturelle et revenir à la hausse à l'avenir.
- Madame Nadette Fauvin est consciente des efforts pour la diversification des parcours et apprécie que le travail de partenariat avec le rectorat ait été réalisé. Face à ce débat le plus raisonnable serait peut-être de se donner une année de réflexion supplémentaire pour construire des conditions plus acceptables pour les uns et les autres.
- Madame Angèle Chopard rappelle qu'il y a eu des discussions avec les inspecteurs. Maintenir des capacités à 75 ne fera rien changer au niveau des postes et du budget et l'épuisement sera plus important.
- Madame Agnès Perrin-Doucey s'interroge sur la pertinence de la participation de la FDE qui ne maîtrise rien. Elle précise que les relations avec la direction de l'UFR STAPS sont de grande qualité. Néanmoins, la formation de cette grosse cohorte du parcours EPS a un énorme coût pour la FDE alors que les étudiants ne sont pas inscrits à la FDE et se demande pourquoi le parcours d'histoire-géographie a une capacité d'accueil de 35 alors que le parcours EPS en a une de 75.
- Monsieur Christophe lung rajoute que ce parcours se réunit lundi prochain pour désigner le responsable de l'UF7. Les inspecteurs seront là ainsi que les équipes pédagogiques. Lors d'une

réunion en 2021 à laquelle avaient participé les directions de l'UFR STAPS, FDE et INSPE et les inspecteurs référents, il avait été dit et écrit dans le compte rendu que l'objectif était de passer à 50 étudiants, de diversifier les débouchés des différentes licences STAPS pour pouvoir baisser les capacités du master MEEF.

- Madame Angèle Chopard pense que les effectifs du master MEEF EPS sont surdimensionnés et c'est une erreur de les maintenir à 75. Ce serait normal de rééquilibrer cela.

Madame Nadette Fauvin propose trois votes séparés car ils ne sont pas de même nature. Pour l'histoire et géographie de l'UPVM on a une augmentation, pour le 1<sup>er</sup> degré c'est un ajustement qui laisse encore beaucoup d'ouverture d'inscriptions et pour le parcours EPS c'est une proposition de diminution des capacités d'accueil.

**Vote sur le point 4 : Avis sur les capacités d'accueil du master MEEF 1<sup>er</sup> degré**

- Refus de prendre part au vote : 0
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 14

**Vote sur le point 4 : Avis sur les capacités d'accueil du master MEEF Histoire géographie**

- Refus de prendre part au vote : 0
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 14

**Vote sur le point 4 : Avis sur les capacités d'accueil du master MEEF EPS**

- Refus de prendre part au vote : 0
- Contre : 6
- Abstention : 0
- Pour : 8

## 5. Information de la direction

### 5.1 Continuum de formation licence/master MEEF : états des lieux et perspectives

Monsieur Christophe lung rappelle que le continuum de formation est un point important. Il faut que la licence prépare au mieux aux masters MEEF. Les 4 universités de l'Académie ont développé chacune des parcours adaptés à la nouvelle configuration des masters MEEF. Leur mise en place requiert beaucoup d'énergie et de moyens. (Diapositives 23 à 36).

Le réseau des INSPEs a diligenté une enquête sur tout ce qui se fait en France. L'offre est large, dans les différents bassins de formation. Au niveau national, l'offre de formation est peu visible et réalisée généralement sans aucun lien avec l'INSPE. Dans notre académie, comme le montre le diaporama, une offre de formation cohérente a été mise en place. Il est important d'en renforcer la visibilité.

Pour le second degré, les choses sont plus simples car la licence qu'il faut suivre est facilement identifiée. Monsieur Christophe lung souligne l'intérêt de la nouvelle Licence histoire-géographie de l'UPVM, qui répond mieux au profil bivalent du Master MEEF et du CAPES d'histoire-géographie. En Licence de mathématiques, le second semestre du L3 est différencié pour ceux qui veulent s'orienter vers le MEEF.

Madame Valérie Munier interroge sur la question de la labellisation, au niveau national, pour distinguer ces formations. La réflexion est en cours, avec France Universités.

### 5.2 Report des élections du conseil de l'INSPE

La période demandée pour organiser les élections partielles au conseil de l'INSPE tombait à la période des élections professionnelles nationales et locales (8 décembre) de telle sorte qu'il faut les repousser à début



2023. De plus, afin que les listes de candidats, notamment étudiantes, puissent être constituées, il a été demandé que trois semaines séparent la publication de la décision électorale et le dépôt des listes.

### **5.3 Membres désignées par les établissements et par le rectorat pour le COSP**

Maintenant que les représentants des universités ont été tous désignés par les CA de leur université, le conseil pourra être complété par 6 membres désignés par le conseil de l'Institut. 8 hommes et 10 femmes ont été désignés, de telle sorte que le conseil aura à désigner 4 hommes et 2 femmes. (*Diapositive 41*)

### **5.4 Point sur les travaux de la commission recherche**

Madame Valérie Munier fait le point sur les actions de la commission recherche. Deux appels à projets ont été lancés (<https://inspe-academiedemontpellier.fr/actualites-recherche>) :

- ✓ Le premier est un appel à projets « recherche » qui doivent nécessairement associer des chercheurs de deux laboratoires ou équipes et être en lien avec les axes structurants du site.
- ✓ Le second concerne des projets visant à articuler la recherche, la formation et le terrain. Ces projets doivent nécessairement associer deux chercheurs dont au moins un chercheur en éducation et deux acteurs de terrain.

Ces appels ont été lancés début novembre 2022, le retour des projets est attendu pour le 13 janvier 2023. La commission recherche se réunira le 30 janvier 2023.

Dates à retenir : printemps de la recherche en éducation le 6 et 7 juin 2023 et journées d'étude des INSPE d'Occitanie (26 au 28 juin)

*Fin du conseil à 19 h15*

Conseil du 6 octobre 2022

# Conseil de l'INSPE du 6 décembre 2022

L'ensemble des termes relatifs aux fonctions citées dans ce diaporama s'entendent aux genres féminin et masculin.





- 1- Avis sur le procès-verbal du conseil de l'INSPE du 6 octobre 2022
- 2- Avis sur le budget projet (volet rectoral)
- 3- Avis sur le BPI de l'INSPE 2023
- 4- Avis sur les capacités d'accueil et les attendus d'entrée en M1 MEEF
- 5- Informations du directeur
  - 5.1- Continuum de formation licence/master : états des lieux et perspectives
  - 5.2- Report des élections du conseil de l'INSPE
  - 5.3- Point sur les travaux de la commission Recherche
  - 5.4 – Membres désignés par les établissements et par le rectorat pour le COSP.



**Point 1 :**  
**Avis sur le PV du conseil**  
**de l'INSPE du 6 octobre 2022**



## Vote sur le point 1

**Refus de prendre part au vote :**

**Contre :**

**Abstention :**

**Pour :**



## Point 2 : Avis sur le budget Projet (volet rectorat)



# Point 3 : Avis sur le budget projet (volet rectorat)



# Avis sur le budget Projet (volet rectorat)

## CONTRIBUTION DU RECTORAT

Pour le 1<sup>er</sup> degré et 2<sup>nd</sup> degré a été pris en compte :

- ✓ Indemnité des tuteurs
  - Tutorat stage de M1 MEEF : 150 €par étudiant
  - Tutorat stage de M2 MEEF : 300 €par étudiant
  - Tutorat stage de M2 MEEF et DU lauréats des concours de recrutement: 1200 €par étudiant
- ✓ Gratification des SIPA (1263,6 €par étudiant)
- ✓ Les heures réalisées dans les maquettes de master MEEF par les CMF et PFA – visites comprises du master MEEF (200 €par heure)
- ✓ Les décharges fonctionnaires stagiaires : 23000 €par FSTG
- ✓ Compensation des droits d'inscription des FSTG (243 €)
- ✓ Frais de déplacement des FSTG et PFA





	Effectifs Etudiants Inscrits en M1	Effectifs Etudiants M2 SIPA	Effectifs Etudiants- contractuels alternants	Effectifs Fonctionnaires stagiaires	Tutorat étudiants de M1 et M2 (non buréats) Valorisation 300 € par binôme en M1, par étudiant en M2 SIPA et 800 € par contractuels alternants	Tutorat FSTG (valorisation 1200 € par stagiaire)	Gratification des stages de M2 MEEF des étudiant réalisant un stage SIPA = 1263,6 euros	Nbre Heures	MS	Intervention dans les maquettes (CMF, PFA,...) + Coordination du réseau des tuteurs (eq h TD valorisée à 200 €)	Valorisation mi- temps FSTG valorisé à hauteur de 23 000 €	Remboursement des droits d'inscription des FSTG à hauteur de 243 €	Frais de transport des FSTG -	Frais de transport des tuteurs et des PFA -	TOTAL

### M1 MEEF

1er degré	605				90 750 €			1211,5	242 300 €						333 050 €
2nd degré	512				76 800 €			1111	222 200 €						299 000 €
Encadrement Educatif	38				5 700 €			9	1 800 €						7 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 155</b>				<b>173 250 €</b>			<b>2331,5</b>	<b>466 300 €</b>						<b>639 550 €</b>

### M2 MEEF + DU "Formation des fonctionnaires stagiaires"

1er degré		198	125	289	159 400 €	346 800 €	250 193 €	2502,5	500 500 €	6 647 000 €	70 227 €				7 974 120 €
2nd degré		147	95	394	120 100 €	472 800 €	183 749 €	3660	732 000 €	9 062 000 €	95 742 €	208 209 €	26 634 €		10 903 234 €
Encadrement Educatif		10	11	12	11 800 €	14 400 €	12 636 €	92	18 400 €	276 000 €	2 916 €	6 300 €			342 452 €
<b>TOTAL</b>		<b>355</b>	<b>231</b>	<b>695</b>	<b>291 300</b>	<b>834 000</b>	<b>448 578</b>	<b>6 255</b>	<b>1 250 900</b>	<b>15 985 000</b>	<b>168 885</b>	<b>214 509</b>	<b>26 634 €</b>		<b>19 219 806</b>

### M1 + M2 MEEF + DU "Formation des fonctionnaires stagiaires"

1er degré	605	198	125	289	250 150 €	346 800 €	250 193 €	3714	742 800 €	6 647 000 €	70 227 €				8 307 170 €
2nd degré	512	147	95	394	196 900 €	472 800 €	183 749 €	4771	934 200 €	9 062 000 €	95 742 €	208 209 €	26 634 €		11 202 234 €
Encadrement Educatif	38	10	9	9	17 500 €	14 400 €	12 636 €	101	20 200 €	276 000 €	2 916 €	6 300 €			349 952 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 155</b>	<b>355</b>	<b>229</b>	<b>692</b>	<b>464 550 €</b>	<b>834 000 €</b>	<b>448 578 €</b>	<b>8586</b>	<b>1 717 200 €</b>	<b>15 985 000 €</b>	<b>168 885 €</b>	<b>214 509 €</b>	<b>26 634 €</b>		<b>19 859 356 €</b>

	Effectifs Etudiants inscrits en M1 (données universitaires)	Effectifs Etudiants M2 SIPA (données DAF rectorat, 1er et 2nd degré)	Effectifs Etudiants-contractuels alternants (Pour le 2nd degré, données secrétariat doyen) données FDE pour le 1er degré	Effectifs Fonctionnaires stagiaires (Pour le second degré, données DPE) données FDE pour le 1er degré	Tutorat étudiants de M1 et M2 (non lauréats) Valorisation 300 € par binôme en M1, par étudiant en M2 SIPA et 800 € par contractuels alternants	Tutorat FSTG (valorisation 1200 € par stagiaire)	Gratification des stages de M2 MEEF des étudiant réalisant un stage SIPA = 1263,6 euros données DAF	Nbre Heures	MS	Intervention dans les maquettes (PEMF, DEA, PFA,...) + Coordination du réseau des tuteurs (eq h TD) (valorisée à 200 € ) Données Marc Rosenzweig pour le 2nd degré et données FDE pour le 1er degré	Valorisation mi-temps FSTG valorisé à hauteur de 23 000 €	Remboursement des droits d'inscription des FSTG à hauteur de 243 €	Frais de transport des FSTG -	Frais de transport des tuteurs et des PFA -	TOTAL
--	---	--	--	---	--	--	---	-------------	----	---	---	--	-------------------------------	---	-------

**M1 MEEF**

1er degré	805				90 750 €			1211,5	242 300 €						333 050 €
2nd degré	512				76 800 €			1111	222 200 €						299 000 €
Encadrement Educatif	38				5 700 €			9	1 800 €						7 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 155</b>				<b>173 250 €</b>			<b>2331,5</b>	<b>466 300 €</b>						<b>639 550 €</b>

**M2 MEEF + DU "Formation des fonctionnaires stagiaires"**

1er degré		198	125	289	159 400 €	346 800 €	250 193 €	2502,5	500 500 €	6 647 000 €	70 227 €				7 974 120 €
2nd degré		147	95	394	120 100 €	472 800 €	185 749 €	3660	732 000 €	9 062 000 €	95 742 €	208 209 €	26 634 €		10 903 234 €
Encadrement Educatif		10	11	12	11 800 €	14 400 €	12 636 €	92	18 400 €	276 000 €	2 916 €	6 300 €			342 452 €
<b>TOTAL</b>		<b>355</b>	<b>231</b>	<b>695</b>	<b>291 300</b>	<b>834 000</b>	<b>448 578</b>	<b>6 255</b>	<b>1 250 900</b>	<b>15 985 000</b>	<b>168 885</b>	<b>214 509</b>	<b>26 634 €</b>		<b>19 219 806</b>

**M1 + M2 MEEF + DU "Formation des fonctionnaires stagiaires"**

1er degré	805	198	125	289	250 150 €	346 800 €	250 193 €	3714	742 800 €	6 647 000 €	70 227 €				8 307 170 €
2nd degré	512	147	95	394	196 900 €	472 800 €	185 749 €	4771	954 200 €	9 062 000 €	95 742 €	208 209 €	26 634 €		11 202 234 €
Encadrement Educatif	38	10	9	9	17 500 €	14 400 €	12 636 €	101	20 200 €	276 000 €	2 916 €	6 300 €			349 952 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 155</b>	<b>355</b>	<b>229</b>	<b>692</b>	<b>464 550 €</b>	<b>834 000 €</b>	<b>448 578 €</b>	<b>8586</b>	<b>1 717 200 €</b>	<b>15 985 000 €</b>	<b>168 885 €</b>	<b>214 509 €</b>	<b>26 634 €</b>		<b>19 859 356 €</b>

**Pour rappel Budget Projet 2021**

1er degré	776	403	191	237 300 €	229 200 €	0 €	4377	875 400 €	4 393 000 €	46 413 €					5 781 313 €
2nd degré	562	53	356	100 200 €	427 200 €	0 €	3313	662 600 €	8 188 000 €	86 508 €	92 540 €				9 557 048 €
Encadrement Educatif	36	22	9	12 000 €	10 800 €	0 €	54	10 800 €	207 000 €	2 304 €					242 904 €
<b>TOTAL</b>	<b>1374</b>	<b>478</b>	<b>556</b>	<b>349 500 €</b>	<b>667 200 €</b>	<b>0 €</b>	<b>7744</b>	<b>1 548 800 €</b>	<b>12 788 000 €</b>	<b>135 225 €</b>	<b>92 540 €</b>				<b>15 581 265 €</b>
Différence Budget Projet 2022 - Budget Projet 2021	-219	106	136	115 050 €	166 800 €	448 578 €	842	168 400 €	3 197 000 €	33 660 €	121 969 €	26 634 €			4 278 091 €

## Principales évolutions :

- Gratifications des stagiaires SIPA (M2)
- Augmentation des moyens de PFA apportés suite à l'augmentation du nombre d'étudiants en M2 lauréats et non lauréats :
  - Nombre de FSTG + M2 passant de 409 à 636 (+55%) dans le 2<sup>nd</sup> degré (quasi-stable dans le 1<sup>er</sup> degré)
  - Cette évolution fait suite au déplacement du concours de M1 en M2 : les étudiants réussissant le M1 mais pas le concours sont passés en M2 afin de remplir les nouvelles conditions d'admission.
  - En 2022/23, le nombre d'étudiants de M2 et de FSTG à mi-temps est de 623 c'est-à-dire équivalent à celui de 2021/22.



## Vote sur le point 2

**Refus de prendre part au vote :**

**Contre :**

**Abstention :**

**Pour :**



# Point 3 : Avis sur le BPI 2023



- L'année 2022 constitue une année de transition en ce qui concerne le financement de l'INSPE.
- Jusqu'en 2022, le budget de l'INSPE était abondé par une partie des droits d'inscription des fonctionnaires stagiaires.
- **Exemple du BPI 2022** : 156 978 € étaient inscrits en recette du BPI de l'INSPE et correspondaient au reversement des droits d'inscription de 646 fonctionnaires stagiaires à mi-temps
  - 92 254 € ont abondé le budget de l'INSPE.
  - 64 724 € ont été reversés aux quatre universités sur la base de leur poids dans le budget projet

**Pour remplir ses missions en 2023,  
le BPI apporte à l'INSPE le même soutien qu'en 2022 :  
92 254 € hors ressources propres.**





Il est proposé pour le BPI 2023 de l'INSPE :

- que budget de l'INSPE soit abondé par la dotation ministérielle liée à la formation des fonctionnaires stagiaires à mi-temps à hauteur de 300 € par étudiant dont un montant de 92 254 € inscrit dès le BI 2023 (même montant qu'en 2022). Ce budget permettra à l'INSPE de remplir ses missions.
- que soit affectée une dotation à l'Université de Montpellier et à l'UPVD en fonction du nombre de fonctionnaires stagiaires formés à hauteur de 1300 € par étudiant : 422 500 € à l'Université de Montpellier (pour 325 étudiants) et 33 800 € à l'UPVD (pour 26 étudiants)

Ce nouveau modèle économique de l'INSPE ressemble à celui fonctionnant précédemment :

- jusqu'à maintenant, le budget de l'INSPE était abondé par une partie des reversements des droits d'inscription
- il est proposé qu'il le soit par une partie de la dotation versée par l'Etat pour le financement des fonctionnaires stagiaires à mi-temps.

- Désormais, les étudiants de master 2 acquittent leur droits d'inscription dans leur université, les fonctionnaires stagiaires étant déjà titulaires d'un M2 ou exemptés de diplôme.
- Les fonctionnaires stagiaires titulaires d'un M2 MEEF sont affectés à plein temps seuls les fonctionnaires stagiaires non titulaires d'un M2 MEEF sont formés à mi-temps par l'INSPE.
- Les FSTG à mi-temps sont 351 en 2022/23 :
  - 151 dans le 1<sup>er</sup> degré
  - 200 dans le 2<sup>nd</sup> degré (174 sur Montpellier et Nîmes et 26 sur Perpignan)
- Les fonctionnaires stagiaires à mi-temps formés par l'INSPE sont désormais inscrits en DIU (325 à la FDE de l'UM et 26 à l'UPVD).
- Le ministère a informé les universités, en juillet 2022, que la formation des fonctionnaires stagiaires à mi-temps serait financée par le ministère à hauteur de 1600 €par fonctionnaire stagiaire à mi-temps.

## RECETTES

montant €

**SCSP** 114 400 €

Contribution de l'établissement à l'INSPE 92 254 €

Contribution de l'établissement aux dépenses administratives 12 746 €

Subvention ministérielle relative à la prime du directeur 9 400 €

**Ressources propres** 4 000 €

Recettes MGEN, MAIF, CASDEN, GMF 4 000 €

**Subventions** 7 500 €

Subvention Région 7 500 €

**TOTAL** 125 900 €

## DEPENSES

montant €

**Dépenses de fonctionnement** 86 625 €

fournitures, abonnements 8 000 €

missions 6 000 €

missions enseignants 10 000 €

communication 12 379 €

AAP recherche 30 000 €

journée d'étude site Toulouse 7 500 €

dépenses administratives (loyer ...) 12 746 €

**Dépenses de personnel** 36 275 €

prime pour charge administrative direction de l'INSPE 9 400 €

décharge des enseignants de l'UM participant à la direction de l'INSPE 21 000 €

recrutement temps partiel 5 875 €

**Dépenses investissement** 3 000 €

**TOTAL** 125 900 €

## Vote sur le point 3

**Refus de prendre part au vote :**

**Contre :**

**Abstention :**

**Pour :**



# Point 4 :

## Capacités d'accueil et attendus d'entrée en M1 MEEF



Comme indiqué lors du précédent conseil, la DGESIP a convié les présidences d'établissement le 9 novembre à une présentation de la nouvelle plateforme nationale de candidature en M1 MEEF.

La nouvelle procédure commence par une validation des capacités d'accueil et des attendus d'entrée en M1 MEEF. C'est ce point qui est proposé pour avis au conseil de l'INSPE.

Début 2023, les universités devront paramétrer leur offre de formation sur la nouvelle plate-forme. Ensuite le calendrier envisagé par le ministère est le suivant :

- Dépôt des candidatures : 1er mars au 3 avril (15 vœux au maximum)
- Examen des candidatures : 7 avril au 12 juin
- Phase d'admission : 19 juin au 17 juillet : "Hiérarchisation des placements sur liste d'attente par les candidats" : 18 au 21 juillet
- Les étudiants ayant reçu une acceptation entre le 19 juin et 17 juillet doivent s'inscrire entre le 12 et 20 juillet
- Gestion des désistements (GDD) : 22 juillet au 31 août





## Principales évolutions

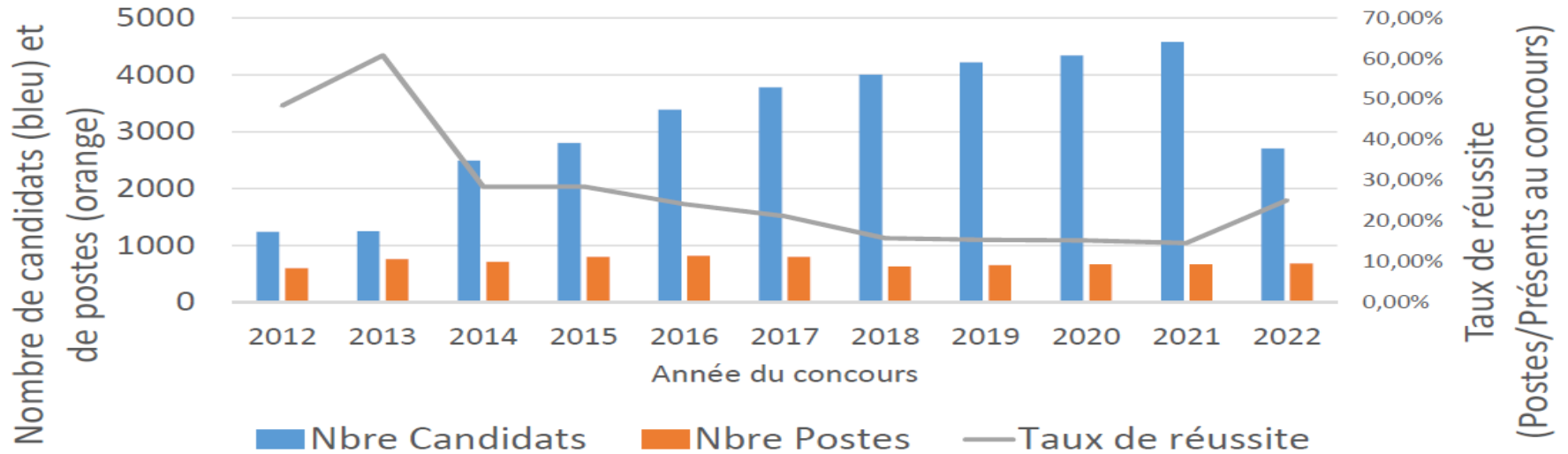
Capacité d'accueil du parcours EPS passe de 75 à 50

Capacité d'accueil de la mention MEEF 1<sup>er</sup> degré : passe de  
703 à 666



# Avis sur les capacités d'accueil et attendus proposés pour les différents parcours

Pression au concours du CAPEPS :  
nombre de candidats, nombre de poste, taux de réussite



## ➤ Attendus

- La rédaction des attendus à tirer bénéfice du travail réalisé en 2021 lorsque le gouvernement voulait déjà mettre en place une plateforme nationale de recrutement, projet qui a ensuite été abandonné en janvier 2022.
- Comme discuté lors du conseil de l'INSPE du 6 janvier 2022, l'attendu concernant l'entrée dans le master MEEF « 1<sup>er</sup> degré » a évolué, il devient : « Etre titulaire d'une licence ou d'un diplôme équivalent préparant au professorat des écoles notamment d'une licence à dimension pluridisciplinaire ou d'une licence comportant des UE de pré-professionnalisation. »

«



## Vote sur le point 4

**Refus de prendre part au vote :**

**Contre :**

**Abstention :**

**Pour :**



# Point 5 : Informations de la direction



# Point 5.1 : Continuum de formation Licence-Master MEEF





## Edouard Geffray (DGESCO) :

- La question d'un parcours du bac jusqu'au master Meef se pose.
- Susciter des vocations de manière assez précoce est une volonté que l'on partage tous.
- Toute formation est faite pour acquérir les compétences nécessaires, et a pour effet de sécuriser une prise de poste. Une formation doit concourir à créer un sentiment de sérénité professionnelle et à lisser les transitions : entrer dans un milieu professionnel est toujours une étape, et *a fortiori* quand on est seul devant une classe. Mais nous pouvons outiller au mieux nos professeurs des écoles, lisser au maximum la transition pour la rendre la plus sereine possible et donner à voir assez tôt la richesse du métier et en éviter les représentations erronées.

Si, pendant 5 ans, l'étudiant n'a pas été en contact avec une classe, la première fois est forcément plus difficile. Mais si dès bac+1, 2 ou 3, la possibilité est donnée, de manière partielle, de voir ce qu'est une classe, d'être "mentoré", de s'imprégner d'un univers, le métier devient mécaniquement plus attractif.

Enfin, en alternance ou en préprofessionnalisation, l'étudiant est rémunéré : savoir que la trajectoire est sécurisée, d'un point de vue financier, est aussi très important pour l'attractivité du métier. Compétences, progressivité et sécurisation des étudiants sont donc des objectifs constamment recherchés.



## Edouard Geffray (DGESCO) :

- **La formation des enseignants, en France, n'est pas assez lisible pour les étudiants, du fait notamment de nombreux dispositifs. Ne faut-il pas simplifier la manière de devenir enseignant ?**

L'administration doit bien sûr pouvoir dire ce qu'il faut faire pour être professeur, mais il y a une grande palette possible. En outre, nous n'avons jamais recherché "la" voie d'accès unique, notamment pour rendre possible la diversité des profils, ce qui est d'ailleurs cohérent avec la diversité du métier, et notamment la polyvalence dans le premier degré.

La dernière réforme positionne fortement le master Meef, notamment via l'alternance. Mais nous avons des dispositifs destinés aux étudiants selon l'état de leur réflexion : je pense très tôt à devenir enseignant, je me dirige vers la préprofessionnalisation ; j'y pense un peu plus tard, je fais un master Meef ; j'y pense mais je ne suis pas sûr de mon choix, je fais un master disciplinaire en me laissant la possibilité de passer le concours. Le sujet de la continuité entre la licence et le master est donc important, mais nous ne raisonnons pas vers une unicité absolue du parcours. Ce qui compte, c'est que tous ceux qui ont envie d'exercer le métier de professeur puissent bénéficier d'une formation adaptée au moment où ils décident de s'y préparer.



## Vincent Soetemont (DGRH) :

- C'était une réforme difficile à mettre en place et on doit lui laisser du temps. Mais face à la crise de recrutement d'enseignants que nous connaissons actuellement, il ne faut pas s'interdire de s'interroger quant à toute amélioration éventuelle et de réfléchir à comment constituer le plus en amont possible des viviers de candidats, en ayant en tête également l'opportunité offerte par les 3e concours.
- **Puis, en master Meef, les étudiants peuvent suivre un stage d'observation ou bien être en alternance. Or, il semblerait que les étudiants "boudent" l'alternance. Qu'en concluez-vous ?**

En 2021, environ 5 000 contrats d'alternance ont été signés, ce qui pouvait paraître décevant, puisque nous en avions budgété 10 800, mais, cette année, à la rentrée scolaire 2022, nous avons environ 8 000 alternants. Ce dispositif fonctionne donc, avec là aussi très peu de démissions puisque l'an dernier environ 98 % des étudiants sont restés dans le dispositif.

Aussi, pour répondre à des critiques qui avaient pu être formulées, nous avons mis en place il y a quelques mois un mécanisme de prise en charge des frais de déplacement de ces alternants. C'était d'autant plus nécessaire dans le contexte actuel d'augmentation sensible des prix des carburants.



## Vincent Soetemont (DGRH) :

- **Concernant les AED** : Quel bilan? Est-ce un succès au regard de l'objectif initial?
  - **Quel bilan?** Le dispositif d'AED en préprofessionnalisation a été lancé en 2019, avec des objectifs de 3 000 recrutements par an à partir de la L2. Aujourd'hui, nous sommes plus proches de 1 500 par an, même s'il y a une légère augmentation en cette rentrée 2022, avec 1 656 inscrits en L2, soit environ 800 dans le 1er degré et 800 dans le 2nd. Ces étudiants ont ensuite vocation à s'inscrire en master Meef.
  - **Est-ce un succès au regard de l'objectif initial?** Oui, si l'on prend le verre à moitié plein, d'autant que l'on voit chez ces étudiants une vraie motivation et très peu de démissions même s'il y a forcément une déperdition entre le M1 et le M2, comme dans tous les masters – entre 15 à 20 % ici.
  - Par ailleurs, depuis le lancement du dispositif, nous avons enregistré une forte demande pour des césures permettant de faire notamment des stages Erasmus. Nous avons donc fait évoluer la réglementation pour permettre aux étudiants de suivre ces stages, durant une période de 6 mois, avec l'objectif de ne pas perdre précisément ces étudiants. Nous ne pouvons pas encore évaluer l'efficacité du dispositif pour la réussite au concours puisque la première promotion de ce dispositif passera le concours en 2023.
  - **Espérez-vous atteindre les 3 000 étudiants annuels ?** Une des difficultés pour augmenter le nombre d'étudiants est le lieu d'affectation car il faut faire avec une triangulation compliquée entre le lieu d'habitation, celui de formation et celui de la préprofessionnalisation, avec la volonté de limiter au maximum les déplacements.  
Nous faisons également en sorte que l'étudiant reste dans le même établissement pendant toute sa formation, et cela peut parfois rendre difficile la mise en place puisque l'étudiant doit répondre à un besoin dans l'établissement et il faut alors parvenir à se projeter sur quatre ans.

Le réseau des INSPE a demandé à chaque INSPE d'indiquer les formations mise en œuvre en considérant 5 catégories :

- Licence préparant au professorat des écoles (licence pluridisciplinaire / sciences de l'éducation, sciences et technologie, SHS...)
- Licence préparant à l'enseignement secondaire, disciplinaire ou bidisciplinaire avec un contenu pré-professionnalisant obligatoire
- Licence 3 "passerelle" post BTS / DUT formant à l'enseignement technologique ou professionnel
- UE optionnelles de préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement et de l'éducation (proposée parmi UE libres, d'ouverture ou transversales)
- Formation des AED préprofessionnalisation en L2-L3
- Parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE)

**Premier constat au niveau national :**

- l'offre de formation de pré-professionnalisation est peu visible
- Peu de liens avec les INSPE



- L'offre de formation de pré-professionnalisation est riche, a été enrichi soit en septembre 2021 ou septembre 2022
- Afin de la rendre plus lisible, le livret de la formation de l'INSPE présente la nouvelle offre de formation en deux parties : une partie consacrée à une poursuite d'étude dans le 1<sup>er</sup> degré, une seconde pour une poursuite d'étude dans le 2<sup>nd</sup> degré.



## Devenir Professeur des Ecoles :

- 1- Suivre un parcours d'une licence essentiellement dédié vers une poursuite en master MEEF « 1<sup>er</sup> degré » dès la 1<sup>ière</sup> année ou 2<sup>nd</sup> année ou 3<sup>ième</sup> année de licence
- 2- Suivre une licence disciplinaire dans laquelle est proposé un parcours spécifique permettant une poursuite d'études en master MEEF (mais aussi des poursuites d'études dans des masters en lien avec la discipline de la licence)
- 3- Suivre dans une licence disciplinaire des unités d'enseignement optionnelles en L2 et L3 permettant une poursuite d'étude en master MEEF (mais aussi des poursuites d'études dans des masters en lien avec la discipline de la licence)
- 4- Suivre un diplôme d'Université proposant les UE d'enseignement de pré-professionnalisation au métier de professeur des Ecoles : diplôme adapté aux étudiants de licence ne proposant ni parcours ni UE de pré-professionnalisation, aux étudiants souhaitant valider ce diplôme sur une année alors que les UE de pré-professionnalisation sont proposées en L2 et L3.



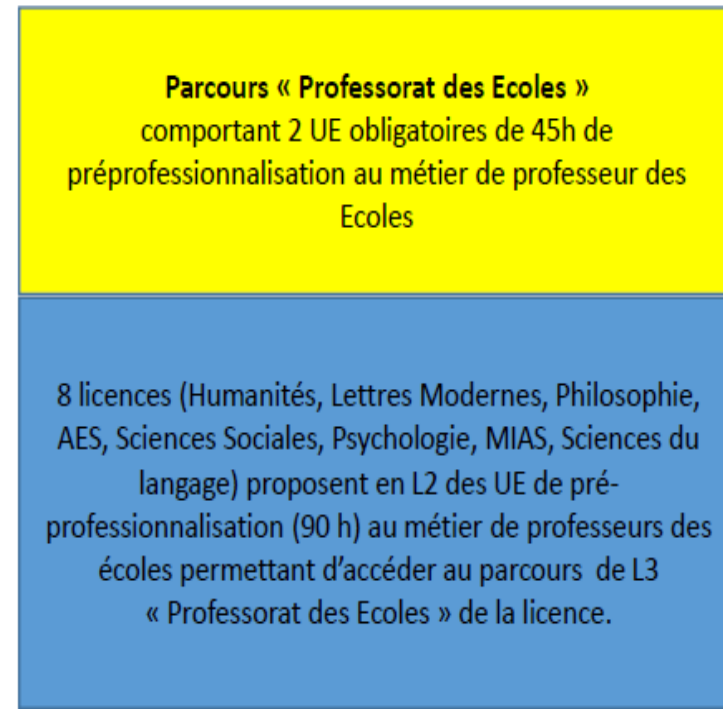
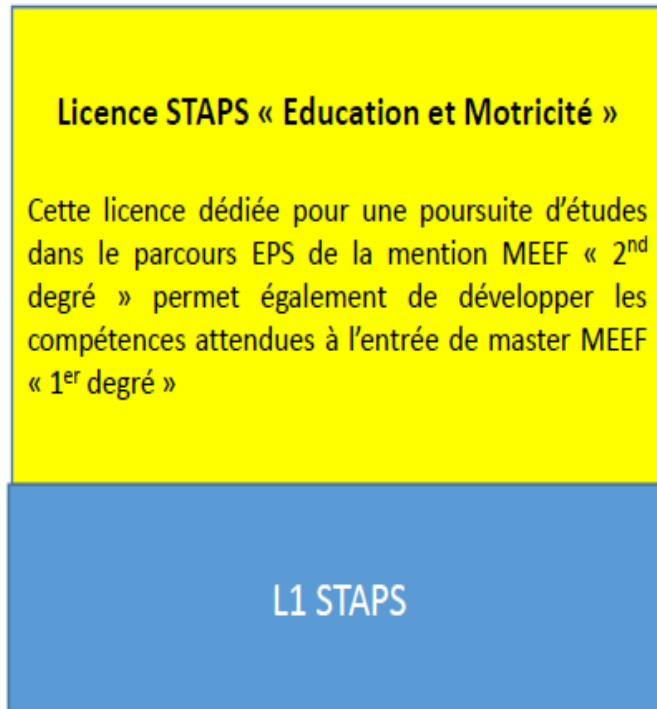
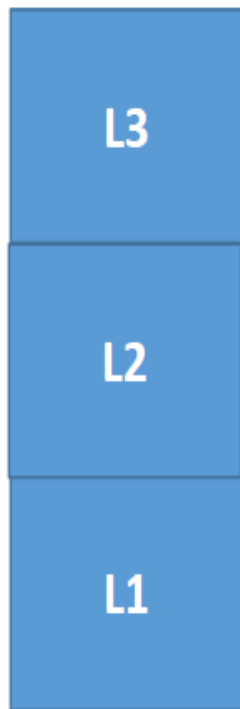
Parcours de licence (Pluridisciplinaire, Sciences de l'Éducation, parcours PPPE)  
dédiés à une poursuite d'étude en M1 MEEF « 1<sup>er</sup> degré »



L3	<p><b>3 Parcours PPPE</b> « Parcours Préparatoire au Professorat des Ecoles » avec 3 licences</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pluridisciplinaire ... de la FDE/UM avec le lycée Jean-Monnet (Montpellier)</li> <li>• Sciences de l'éducation de UFR6/UPVD avec le lycée Georges Clémenceau de Montpellier</li> <li>• Maths de l'UPDV avec le lycée Jean Lurçat</li> </ul>	<p><b>Parcours</b> « Pluridisciplinarité et métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation »</p> <p>Proposées sur les 5 sites de la Faculté d'Éducation de l'Université de Montpellier (Carcassonne, Mende, Montpellier, Nîmes et Perpignan)</p>	<p><b>Parcours</b> « Enseignement primaire » UFR6 / UPVM</p>	<p><b>Parcours « Sciences dans le 1<sup>er</sup> degré et médiation scientifique »</b> FDS/UM</p>
L2				L1 et L2 Scientifique ou équivalent de diplôme
L1			L1 Sciences de l'Éducation	
Accès au parcours	Parcours Sup	Parcours Sup	Parcours Sup pour L1 Sciences de l'Éducation puis L1 Sciences de l'Éducation pour intégrer le parcours « Enseignement Primaire »	Après L2 scientifique ou équivalent
Intitulé Licence	Licences auxquelles les parcours PPPE sont adossées	Licence Sciences et Technologies (Université de Montpellier)	Licence Sciences de l'Éducation de l'UFR 6 de l'UPVM	Licence Sciences et Technologies (Université de Montpellier)



# Parcours de licences disciplinaires préparant à poursuivre en master MEEF « 1<sup>er</sup> degré » ainsi que dans les masters en lien avec la discipline de la licence



Accès au parcours

Parcours Sup pour L1 STAPS puis L1 Sciences de STAPS pour intégrer la licence STAPS « Education et Motricité »

Sur dossier après une L2 de 8 licences (Humanités, Lettres Modernes, Philosophie, AES, Sciences Sociales, Psychologie, MIAS, Sciences du langage) et validation de 2 UE de pré-professionalisation en L2

Intitulé Licence

Licence STAPS UFR STAPS Université de Montpellier

8 licences (Humanités, Lettres Modernes, Philosophie, AES, Sciences Sociales, Psychologie, MIAS, Sciences du langage) de l'UPVM

Validation d'UE de pré-professionnalisation **optionnelles** proposées en L2 et L3 (ou en Diplôme d'Université) préparant à une poursuite d'études en master MEEF « 1<sup>er</sup> degré »



L3

L2

L1

Intitulés  
Licence ou  
Diplôme  
d'Université

Il est proposé, en L2 et en L3, dans ces licences de suivre une UE optionnelles par semestre de pré-professionnalisation au métier de professeur des Ecoles.  
A Nîmes, des UE de pré-professionnalisation sont proposées dès le L1.

Université de Nîmes : Anglais, Espagnol, Histoire, Maths, Psychologie, Sciences la Vie

Université de Perpignan Via Domitia : Lettres, Anglais, Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie, Musicologie, Mathématiques, Informatique, SVT

Un DU est proposé à l'UPVD et à l'UPVM permettant d'une part aux étudiants de valider les UE de pré-professionnalisation en une année, notamment pour les étudiants des licences ne proposant pas ces UE de pré-professionnalisation mais également pour des étudiants en reconversion.

Intitulé des diplômes d'Université :  
A l'UPVM : « Fondamentaux pour le Professorat des Ecoles »  
A l'UPVD : « Pré-MEEF »

# Devenir Professeur du Second Degré

- 1- Dispositif spécifique en anglais, lettres et mathématique des AED Prépro.
- 2- Suivre des licences ayant un parcours dédié à une possible poursuite d'étude en master MEEF dès le L2 ou le L3
- 3- Suivre dans une licence disciplinaire des unités d'enseignement optionnelles en L2 et L3 permettant une poursuite d'étude en master MEEF (mais aussi des poursuites d'études dans des masters en lien avec la discipline de la licence)
- 4- Suivre un diplôme d'Université proposant les UE d'enseignement de pré-professionnalisation



# UE « Optionnelles » de Pré-professionnalisation proposées dans toutes les licences disciplinaires des 4 universités pouvant conduire à un parcours MEEF « 2<sup>nd</sup> degré »



Comment rendre plus visible cette offre de formation  
auprès des lycéens et des étudiants?

Ces parcours ou suivi d'UE optionnelles aident ils les  
étudiants à réussir en master MEEF, réussir le  
concours et l'entrée dans le métier?

Comment renforcer l'attractivité de ces parcours?



# Point 5.2 :

## Report des élections au conseil de l'INSPE au début de l'année 2023





- La période demandée pour organiser les élections partielles au conseil de l'INSPE tombait à la période des élections professionnelles nationales et locales (8 décembre) de telle sorte qu'il faut les repousser à début 2023.
- De plus, afin que les listes notamment étudiantes puissent être constitué, il a été demandé que trois semaines séparent la publication de la décision électorale et le dépôt des listes.





## Point 5.3 : Personnalités désignées par le rectorat et les Universités au COSP de l'INSPE



UNIVERSITES	UM	Bertrand Plez	PU FDS UM
		Sandrine Bazille	MCF FDE (Perpignan) UM
		Eric Dreidemy	PRAG UFR STAPS
	Unîmes	Sylvain Olivier	VP Formation Unimes
		Brigitte Auziol	Responsables du parcours Arts Appliqués
		Jérôme Dupont	
	UPVD	Carole Santi	MCF UPVD, Formatrice Culture Commune UPVD
		Florent Nacry	MCF UPVD Responsable du parcours Maths de l'UPVD
		Amélie Adde	MCD UPVD, Responsable du parcours Espagnol de l'UPVD et co-responsable de l'UF "Langues"
	UPVM	Pascale Leclerq	MCF UPVM, Directrice du département de l'UFR6 et co-responsable de l'UF Langues
		Franck Salaün	VP CFVU UPVM
		Agnès Steukardt	VP CS déléguées aux relations interuniversitaires
Rectorat	Elsa Rehnfeldt	IEN 1D.	
	M. Pagneux	Proviseur du lycée Jules Guesdes	
	Mme Le Prado	IA IPR HG	
	Mme Bouchet	Directrice EAFC	
	Mme Grandet	IEN EG CARDIE	
	M. Lassalle	IA IPR Maths	

Maintenant que les représentants des universités ont été tous désignés par les CA de leur université, le conseil pourra être complété par 6 membres désignées par le conseil de l'Institut.

8 hommes et 10 femmes ont été désignées, de telle sorte que le conseil aura à désigner 4 hommes et 2 femmes.

# Point 5.4 : Commission Recherche



# Lancement de deux appels à projets

## Appel à projets « Recherche »

Montant des soutiens : 4000 euros

Doivent nécessairement associer des chercheurs de deux laboratoires / équipes / axes de l'académie

## Appel à projets « Articulation Recherche Formation Terrain

Montant des soutiens : 1000 euro

Doivent nécessairement associer deux chercheurs dont un en éducation et deux acteurs de terrain

Séances « questions / réponses » en visio en novembre et décembre

## Calendrier

Lancement : 7 novembre 2022

Retour des projets : 13 janvier 2023 à minuit

Réunion d'expertise des projets : 30 janvier 2023 de 9h à 12h

# **Journée d'étude locale de l'INSPE de l'académie de Montpellier**

Présentation des projets des années précédentes

Février ou mars 2023, date encore à déterminer

## **Journées d'étude des INSPE d'Occitanie**

Du 26 au 28 juin 2023

### **Autre date à retenir :**

Printemps de la recherche en éducation les 6 et 7 juin 2023

# Autres actions prévues en 2023

---

**Augmenter la visibilité des actions de la commission recherche :**

Espace plus dynamique sur le site de l'INSPE (quelles forces ?)

Liste labos / chercheurs

Liste formations

AAP en cours

Projets soutenus

-> A travailler en lien avec l'E AFC, programmation d'une réunion dédiée le 6 janvier 2023